

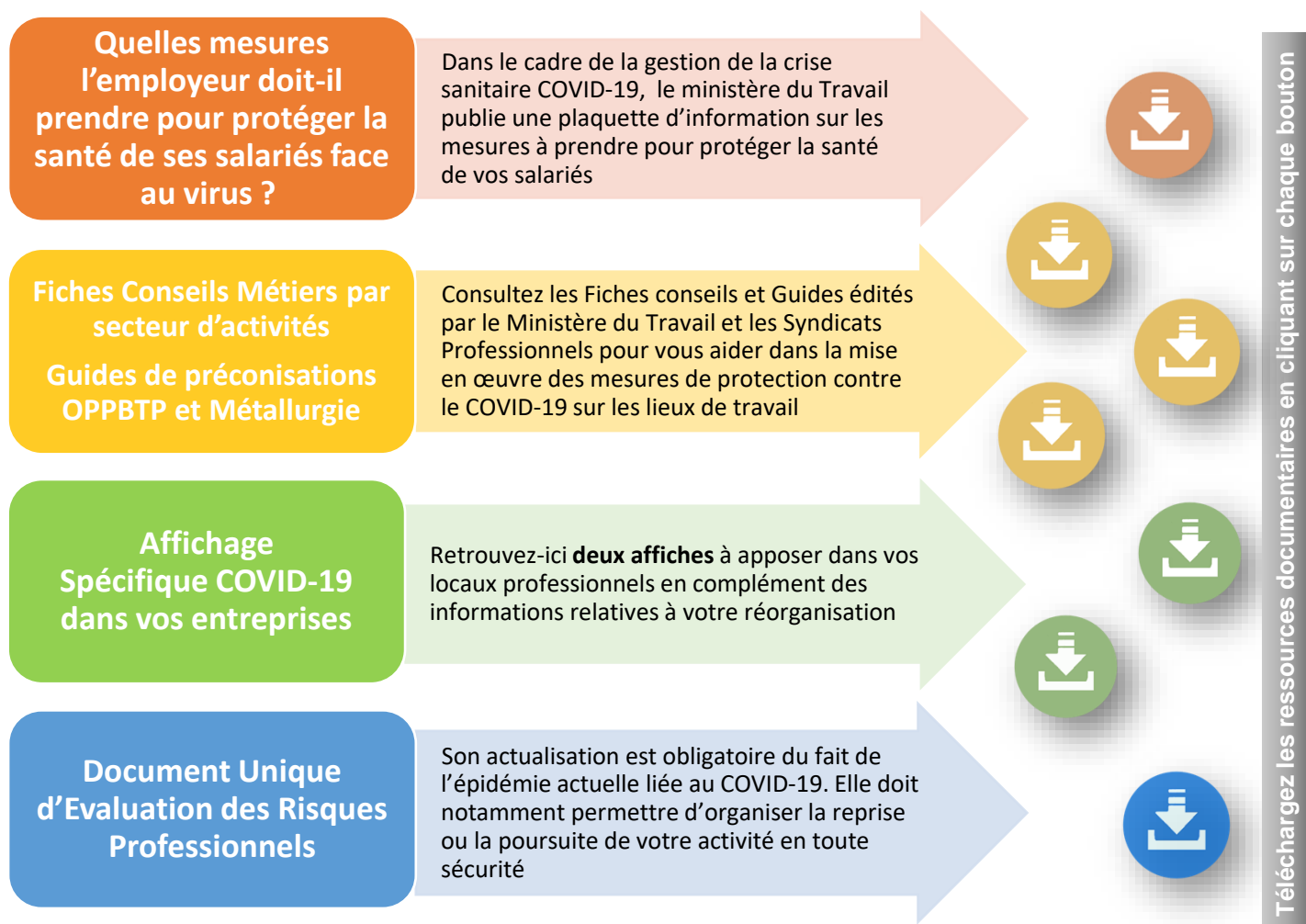


## FLASH INFO !

### Organiser la poursuite ou la reprise de l'activité en période d'épidémie de COVID-19

Le gouvernement préconise aux entreprises de « *préserv*er, à chaque fois que possible, la continuité d'activité dans les meilleures conditions sanitaires »

Si vous êtes concernés par la continuité ou la reprise d'activité de votre entreprise, nous vous proposons une synthèse des recommandations essentielles à mettre en œuvre pour assurer votre sécurité, celle de vos salariés, clients et partenaires.



**Avertissement !** Cette synthèse, non exhaustive, est réalisée à titre informatif. Votre réorganisation doit s'adapter en fonction des actualités et de leurs mises en application. Il est vivement recommandé de consulter le site internet de la branche professionnelle dont vous dépendez pour compléter ces informations avec les conseils et préconisations propres à chaque secteur d'activité et à chaque métier. Chaque situation doit faire l'objet d'une analyse individuelle.



Pour toutes demandes ou renseignements complémentaires, n'hésitez pas à nous contacter !

